

## Recommandation du Conseil scientifique du Département Planète et Univers

Relative à la mise en place de la prime d'excellence

A l'attention de : Direction Générale et directions des ressources Humaines

Le Conseil scientifique du département « Planète Univers » a pris connaissance du projet de mise en place de « primes d'excellence scientifique ».

En premier lieu, le CSD constate que la démarche est imposée par le Ministère et transmise par la Direction du CNRS. Il estime que cette prime ne répond pas au besoin urgent de revalorisation des carrières des chercheurs du CNRS –et en particulier celles des jeunes chercheurs-, qui sont très en deçà aujourd'hui des standards de la fonction publique. Par conséquent, le CSD PU s'oppose à la mise en place de la prime d'excellence selon les modalités présentées à ce jour par la Direction du CNRS.

La revalorisation doit s'appuyer sur la base du travail d'évaluation des sections, grâce à un déblocage du verrou CR/DR, de la mise en place des échelons accélérés ou encore grâce à la création d'un statut « hors classe », et non par un émiettement de primes qui ne touchera que 20% des chercheurs.

Si l'excellence est l'une des exigences du travail de chercheur, les grandes avancées reposent majoritairement sur le travail d'équipe. La prime telle que proposée ne permet pas de valoriser ce travail d'équipe en proposant l'unique récompense des leaders. Elle ne peut qu'encourager l'individualisme, à l'heure où le CNRS développe des politiques collaboratives et de mise en réseau : Il y a la contradiction fâcheuse.

Parmi les dispositifs avancés pour la mise en place de la prime, le CSD tient à alerter sur l'effet pervers de type « rente de situation » qui teinterait les primes remises aux lauréats de prix scientifiques, en raison du caractère récurrent annoncé

Le CSD souligne aussi l'hypocrisie sur l'engagement d'enseignement, qui sera mentionné dans le règlement de mise en place des primes "parce que c'est dans le décret", mais dont ni la réalisation effective, ni la qualité ne seront évaluées. Ce critère est en outre particulièrement délicat, dans la mesure où toutes les universités ne proposent pas d'heures d'enseignement.

Le CSD s'inquiète aussi que rien ne soit proposé pour l'accompagnement des jeunes chercheurs nouvellement recrutés –dont le succès au concours est un critère d'excellence de facto- et qui ne bénéficient pas de conditions de revenus décentes...une prime d'installation serait un geste constructif, à réfléchir.

En conséquence, le Conseil scientifique du département PU recommande que ce projet de prime soit repensé, et que toutes les pistes permettant d'accroître l'attractivité des carrières scientifiques soient explorées.

*Recommandation adoptée à l'unanimité.*

14 septembre 2009